



URFU

Union des retraités des Finances UNSA



La
Lettre
URD
N° 33
DECEMBRE 2021



Edito :

Je tiens tout d'abord à remercier en cette fin d'année, ceux d'entre vous fidèle à l'UNSA, qui ont apporté leur écot à notre fonctionnement. Et tout particulièrement nos derniers souscripteurs qui ont majoritairement réagi à mon petit rappel de novembre. L'an prochain pour la neuvième année consécutive notre cotisation annuelle est fixée à 40€ sans augmentation. Pour cette fin d'année nous faisons un petit geste sous la forme de deux informations au lieu d'une. Portez-vous bien et soyez prudents par les virus qui courent !!!

Fx Dewasmes

#####

Sommaire :

- Page 1 : revalorisation
 - Page 1 : chèque énergie
 - Page 2 : se nourrir en France
 - Page 2 : guerre du Munster
 - Page 3 : ADN stockage
 - Page 3 : Alzheimer
 - Page 4 : frais bancaires
 - Page 5 : familles d'accueil
 - Page 5 : famille d'accueil témoignage
 - Page 6 : suppression ISF
 - Page 7 : Calendrier versement pensions
 - Page 7 : ventes privées
 - Page 8 : vœux et adhésion
- #####

On croit mourir pour la patrie, en fait on meurt pour des banquiers et des industriels !

Anatole France

Pensions de retraite : + 1,1 % au 1/1/2022 : Une misère : l'inflation est à 2,8% en un an !



Compte tenu de la publication par l'Insee de l'indice des prix à la consommation hors tabac pour le mois d'octobre 2021, les pensions de retraite de base seront revalorisées de 1,1 % au 1^{er} janvier 2022. La revalorisation des pensions de retraite intervient désormais au 1^{er} janvier de chaque année.

Cette revalorisation de 1,1 % concerne toutes les retraites de base, donc celles des fonctionnaires. Elle sera appliquée sur les pensions dues au titre du mois de janvier 2022 qui seront versées début février. La règle de revalorisation annuelle des montants des retraites de base est inscrite dans le Code de la Sécurité sociale.

L'arnaque organisée : Calculer sur deux ans pour moins revaloriser !

Cette hausse de 1,1 % a donc été calculée selon la formule qui correspond au rapport entre l'évolution de l'indice des prix à la consommation de novembre 2019 à octobre 2020 et celui de novembre 2020 à octobre 2021.

#####

Chèque énergie : L'aumône du « one shot:» !

En une fois pour solde de tout compte pour faire face à la hausse des prix de l'énergie et des carburants, les retraités (comme les actifs) qui perçoivent un montant de pension inférieur à 2 000 € nets par mois recevront une indemnité inflation d'un montant de 100 €. Soit 8€33 par mois !!!

Appliquez donc votre impôt sur le revenu (tranche la plus haute) sur ces 8 balles et vous verrez ce qu'il vous reste ! D'autant, (rappelez-vous nos nombreux articles précédents), que ce n'est pas d'aujourd'hui que l'énergie a augmenté... Elle sera versée par votre caisse de retraite en février 2022.

Quant aux « nantis » à plus de 2000€ allez donc vous brosser...

Il s'agit d'un cataplasme sur jambe de bois, les gouvernements précédents, faisaient flotter le prix de l'essence, bloquaient les prix du gaz ou de l'électricité ; chaque consommateur en bénéficiait à hauteur de sa consommation réelle et sur le long terme ; cette fois il donnent dans l'esbroufe et les effets d'annonce comme toujours depuis 4 ans, en faisant mine d'aider les moins favorisés alors qu'ils leur versent une aumône.

La solution c'est de redistribuer les richesses par l'augmentation du pouvoir d'achat, politique keynésienne qui relance la machine économique par ce biais ; mais ces gens préfèrent vous serrer la ceinture et vous faire croire à leur générosité. D'autres auparavant le faisaient et ça se voyait. Ceux-ci choisissent la poudre aux yeux. En mai il y a une échéance, rappelons-le-nous.

Fx Dewasmes

Se nourrir en France est en moyenne 15 % plus cher que chez nos voisins européens



Faire ses courses alimentaires en France est bien plus cher que dans la grande majorité des pays d'Europe. C'est ce que révèlent les données d'Eurostat relayées par 60 Millions de consommateurs.

En moyenne, la note est 15 % plus élevée en France. Un écart qui ne cesse d'augmenter : il était de 8 % en 2013 et de 12 % en 2016. Seuls le Danemark, le Luxembourg et l'Autriche présentent des tarifs plus élevés.

Intermédiaires et distributeurs se gavent

Des chiffres surprenants puisque le magazine rappelle que 80 % des aliments consommés chaque année en France sont cultivés et produits dans l'Hexagone. L'association de consommateurs pointe cependant du doigt les hypermarchés, une spécialité française.

Les produits locaux et régionaux « tirent les indices vers le haut »

En effet, 60 % des produits de grande consommation sont vendus dans ce type de magasins, soit deux fois plus qu'en Allemagne. Or, ils proposeraient des prix plus élevés en raison d'une gamme de produits bien plus large.

L'arnaque du consommer local !

Ils donnent aussi une large place aux produits locaux et régionaux qui « tirent les indices vers le haut », selon l'Observatoire de liaison des entreprises de consommations. Ces produits ne sont pas moins chers que les autres, mais rapportent bien plus par le plus faible coût d'acheminement. Or ils devraient l'être ; on a donc affaire à une caste de profiteurs...

Une main-d'œuvre plus coûteuse ?

Pour certains produits, les écarts sont encore plus importants. En France, le prix de la viande est ainsi 30 % plus élevé que la moyenne européenne. Pour les fruits et légumes, l'écart est de 27 %.

Le coût de la main-d'œuvre serait ici en cause. Plusieurs de nos voisins font en effet appel à des travailleurs détachés originaires d'Europe centrale, notamment pour la viande...

.....



La guerre du Munster aura-t-elle lieu ?

La différence entre production du terroir et fromages industriels ne serait pas assez marquée selon l'UFC Que Choisir.

L'association de consommateurs UFC-Que Choisir a publié une étude sur le Munster, fromage du massif des Vosges. Elle vise notamment l'AOP (appellation d'origine contrôlée) qui ne serait pas assez stricte et ne permettrait pas au consommateur de s'y retrouver ! Les cahiers des charges des produits fermiers et industriels seraient trop proches.

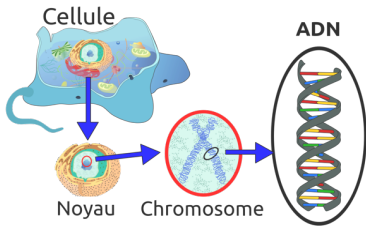
« On montre que derrière un même label AOP, on peut avoir des productions de terroir exigeantes et des productions industrielles standards » estime l'UFC.

Un cahier des charges qui se développe

Une analyse a été réalisée sur le cahier des charges de huit fromages bénéficiant d'une AOP, avec l'Inrae (l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement).

Trois critères essentiels sont mis en avant pour les fromages : une fabrication au lait cru, plutôt que pasteurisé, une alimentation des animaux qui privilégie le fourrage, l'herbe et excluant l'ensilage et une importante part de races locales de vaches.

Des producteurs de Munster contestent assurant que les critères sont de plus en plus stricts depuis sa création : « L'AOP Munster est parti de rien, il faut laisser le temps au cahier des charges de se mettre en place et d'évoluer ».



Et si l'ADN servait au stockage de données ?

L'ADN pourrait permettre à l'avenir de stocker des quantités phénoménales d'informations...

Des chercheurs de l'Université Northwestern aux États-Unis ont réalisé une étude dans laquelle ils ont déterminé qu'il serait possible de stocker les données de tous les disques durs actuels sur seulement quelques centaines de livres d'ADN (100 livres sont égales à environ 45 kgs).

L'efficacité de l'ADN pour le stockage de très grandes quantités d'informations a conduit de nombreux scientifiques à effectuer des recherches sur les technologies de bio-enregistrement pour le stockage numérique. Les chercheurs estiment que l'ADN serait des millions de fois plus efficace pour stocker des données que les solutions de stockage actuelles.

Jusqu'à présent, les équipes travaillant sur l'utilisation de l'ADN pour stocker des données n'ont pas été en mesure de surmonter les difficultés inhérentes à ce type de technologie. Les chercheurs ont cependant proposé récemment une méthode d'enregistrement des informations dans l'ADN qui ne prendrait que quelques minutes, par rapport aux heures ou aux jours requis aujourd'hui pour des technologies similaires.

Processus « tortue »

Selon les chercheurs, cette méthode écrit des informations dans l'ADN en utilisant une enzyme pour synthétiser l'ADN. Cette enzyme peut être manipulée directement et permettrait de stocker des informations en continu.

Le processus peut synthétiser un ADN entièrement nouveau plutôt que de copier une matrice, ce qui permet un enregistrement plus rapide et à plus haute résolution. Les données sont enregistrées dans le code génétique en quelques minutes seulement. Les scientifiques pensent que le système TURTLE pourrait être utile pour les applications de données d'archivage à long terme.

.....

Alzheimer : La cause de la progression de la maladie dans le cerveau découverte ?

Une grande avancée dans la recherche sur Alzheimer ?

Des amas de protéines toxiques, qu'on pense responsables du déclin cognitif associé à la maladie, atteignent différentes zones du cerveau et s'y accumulent au fil des décennies, selon une nouvelle étude.

Pour la première fois des données humaines pour quantifier la vitesse des processus moléculaires menant à cette maladie neurodégénérative, ont été utilisées et pourraient influencer la façon dont les traitements sont conçus.

400 échantillons de cerveau utilisés

Deux éléments ont rendu ce travail possible : une étude de données très détaillées venant d'un type d'examen par imagerie médicale et de divers ensembles de données rassemblés ; ainsi que les modèles mathématiques qui ont été développés au cours des dix dernières années.

Les chercheurs ont utilisé 400 échantillons de cerveau prélevés après la mort de personnes atteintes d'Alzheimer et 100 TEP-scan effectués sur des personnes qui vivent avec la maladie pour suivre l'agrégation de protéine tau.

Cette dernière et une autre protéine appelée bêta-amyloïde s'accumulent, provoquant la mort des cellules cérébrales ainsi qu'un rétrécissement du cerveau. Cela cause notamment des pertes de mémoire et une incapacité à accomplir des tâches quotidiennes. Cette maladie touche plus de 40 millions de personnes dans le monde.

Retarder l'apparition de la maladie ?

Les chercheurs ont aussi découvert que cinq ans étaient nécessaires aux agrégats pour que leur nombre double. C'est un chiffre encourageant, car il montre que les neurones sont déjà capables de combattre les agrégats. Peut-être que si nous parvenons à les améliorer un peu, nous pourrions retarder considérablement l'apparition de la maladie grave.

Les agrégats suivent une croissance exponentielle, ce qui explique « pourquoi la maladie met si longtemps à se développer, et pourquoi l'état des personnes a tendance à s'aggraver rapidement.

Espérons que cette étude et d'autres permettront d'orienter le développement de futurs traitements ciblant la protéine tau, afin qu'ils aient plus de chance de ralentir la maladie et d'aider les personnes atteintes de démence.

Comment réduire ses frais bancaires ?

Les Français paient en moyenne près de 200 euros de frais bancaires chaque année. Afin de maîtriser sa facture, il faut adopter certains réflexes de gestion.

Le compte bancaire est incontournable. Mais s'il faut en passer par là pour gérer ses finances personnelles au quotidien, ce n'est pas nécessairement à n'importe quel prix. Voici quelques pistes pour réduire l'addition.

De nombreux coûts

D'après diverses estimations, les usagers paient en moyenne 200 euros de frais bancaires par an. L' UFC-Que Choisir évaluait ce montant **215 euros en 2019**, selon une étude de 2020 de Panorabanques.com. Quant au palmarès 2021 du comparateur Moneyvox.fr, ciblant les établissements les moins chers, il comporte **104 banques sur 126 affichant une facture annuelle de plus de 150 euros et allant jusqu'à 245 euros**. Mais à quoi a-t-on droit pour ce prix-là ?

Sans lister les frais détaillés dans les brochures tarifaires des établissements bancaires, il faut différencier deux catégories de coûts :

- 1) Tout d'abord, la simple utilisation de votre compte bancaire et des services qui y sont attachés est bien souvent payante. Ce sont notamment les frais de tenue de compte et la cotisation de votre carte bancaire, imposés par de nombreuses banques, ou encore les services rendus en agence.
- 2) Mais ce sont les commissions liées aux irrégularités de fonctionnement du compte et autres incidents de paiement qui pèsent bien souvent le plus dans la balance. D'après l'Observatoire de l'inclusion bancaire, les personnes en situation de fragilité bancaire ont en effet dû déboursier quelque 248 euros au titre des frais bancaires en 2020.

Cibler ses priorités



Il est pourtant tout à fait possible de réduire ses frais bancaires grâce à la forte concurrence du marché. Pour ce, il faut effectuer un petit comparatif des tarifs grâce à l'un des comparateurs spécialisés en ligne, mais aussi sur **le site officiel mis en place par le gouvernement : [Tarifs-bancaires.gouv.fr](https://tarifs-bancaires.gouv.fr)**. Si vous voulez faire drastiquement chuter votre facture, vous n'aurez d'autre choix que de vous tourner vers **une banque en ligne**.

Si vous souhaitez rester dans un établissement traditionnel, vous pouvez tenter de négocier les frais liés à votre package de services avec votre banquier. Étudiez pour cela la grille tarifaire afin de cibler **les prestations superflues**. Quant aux prestations effectuées en agence, elles sont facturées de plus en plus chèrement. Si vous le pouvez, mieux vaut **réaliser vous-même vos opérations courantes**, telles que les virements permanents ou ponctuels, directement sur le site internet de votre banque.

Serrer les cordons de la bourse

La maîtrise des frais bancaires passe aussi par un suivi accru de vos comptes. **Les découverts coûtent en effet très cher : 66 euros en moyenne**, selon Panorabanques.com. Plus d'un tiers des Français déclareraient être à découvert au moins une fois par an et 11 % à chaque fin de mois.

Dans la mesure du possible, il est essentiel **d'anticiper les dépenses les plus importantes** afin de s'assurer que le compte est **suffisamment approvisionné**, en prenant si besoin temporairement dans son épargne pour combler le manque.

Et quitte à passer dans le rouge, mieux vaut payer des agios que des commissions d'intervention. **Si vous savez déjà que la prochaine facture vous mettra en négatif, prenez les devants en demandant à votre banquier d'augmenter le montant de votre découvert autorisé de façon exceptionnelle ou durable**.

Seniors : Une famille d'accueil plutôt que la maison de retraite ?

Les familles d'accueil pour personnes âgées sont une option pour les seniors qui aspirent à une certaine sécurité sans pour autant sacrifier leur autonomie.

Entre les difficultés propres à leur condition et le manque de disponibilité des proches, vivre seul peut être vécu comme un triste destin pour les seniors. Si certains apprécient la sécurité et le confort des maisons de retraite, d'autres déplorent leurs règles de vie trop strictes et leur cadre parfois peu convivial. Les familles d'accueil pour personnes âgées proposent alors une solution intermédiaire.



L'alliance de la sécurité et de la liberté

Ces structures sont une option pour un senior ou un couple autonome, dont l'état de santé ne nécessite pas un environnement médicalisé. Cet hébergement peut être temporaire ou permanent, à temps complet ou partiel, selon les besoins du demandeur.

Le principal avantage de cette solution est d'offrir une grande liberté au pensionnaire. En effet, le « locataire » âgé a la possibilité d'aller et venir à sa guise, sans contrainte horaire. Il s'engage simplement à prendre part à la vie quotidienne du foyer d'accueil, notamment en partageant ses repas avec ses hôtes et en participant aux sorties collectives.

Un encadrement strict pour les accueillants

Les familles d'accueil doivent obtenir un agrément délivré pour cinq ans par le conseil départemental, au terme d'une enquête qui doit déterminer si elles répondent bel et bien aux conditions matérielles nécessaires à la prise en charge d'une personne vulnérable.

En pratique, il est impératif de proposer une chambre individuelle de 9 m² minimum pour un hôte unique, contre 16 m² pour un couple, ainsi que des commodités privées, afin de garantir l'intimité de la personne accueillie, et un libre accès aux pièces communes du logement. Les accueillants sont également tenus de lui fournir le gîte, le couvert et la blanchisserie.

Plus largement, les hébergeurs doivent veiller au confort et au bien-être de leur pensionnaire âgé, quitte à lui venir en aide pour la réalisation de tâches quotidiennes. Afin de s'en assurer, un suivi médico-social est d'ailleurs réalisé par les services départementaux durant toute la durée de l'hébergement.

Statut et rémunération de l'accueillant

L'accueillant peut être salarié d'une structure – Ehpad, association, institut médico-social, municipalité – ou directement rémunéré par la personne logée. Dans les deux cas, il fait l'objet d'un contrat de travail et bénéficie des mêmes droits que n'importe quel employé : congés payés, arrêts maladie, couverture sociale...

Compte tenu de la diversité des situations, il est difficile de définir le salaire moyen d'une famille d'accueil. Celui-ci dépend d'une multitude de facteurs tels que le nombre et la nature des services rendus, le montant des frais d'hébergement, la présence d'un handicap et le loyer estimé pour la location de la chambre et la jouissance des lieux.

Néanmoins, certaines aides publiques dédiées au public senior peuvent alléger la facture, telles que l'allocation personnalisée d'autonomie à domicile (APA), les aides au logement ou encore l'aide sociale à l'hébergement (ASH).

Famille d'accueil, le témoignage d'un de nos adhérents :

Avec sa perte d'autonomie, maman ne pouvait plus rester seule chez elle. Malgré le déchirement il a fallu trouver une solution alternative. En consultant le site du conseil départemental du département, j'ai découvert l'existence des familles d'accueil.

Nous avons eu la chance d'avoir le choix entre plusieurs familles. Maman a plutôt choisi la gentillesse de la dame accueillante et accessoirement, le style du mobilier qui se rapprochait du sien. Ce choix fut le bon.

D'abord la proximité qui nous permettait de la visiter souvent et de l'accueillir chez nous le dimanche et pour les fêtes de famille. La disponibilité : la famille nous avait permis de passer quand nous le voulions. Naturellement je prévenais par politesse mais elle acceptait notamment que je passe après le boulot à 19 heures.

Les familles selon leur agrément peuvent accueillir jusqu'à trois pensionnaires. Cela peut être qu'un ou double, en effet s'il y a incompatibilité d'humeur c'est un gros souci. Mais si tout se passe bien, les discussions sont plus nombreuses et les jeux de société plus attractifs. Ce fut notre cas.

Avec un médecin à proximité, le suivi médical était assuré. De plus, le conseil général avait créé des associations qui faisaient l'interface entre les accueillants et la famille des pensionnaires, notamment pour le paiement des frais d'hébergement. C'était très pratique, pas besoin de tableaux pour calculer la rémunération de la famille en fonction des jours fériés, des congés payés, et surtout la part de l'URSSAF ! Je parle au passé, car il semble que ce service a été supprimé. Il convient de se renseigner au niveau des conseils départementaux.

Les familles d'accueil sont une solution alternative à l'EHPAD, moins de sorties collectives, sauf si on adhère au club local des anciens, mais un service plus personnalisé.

Toutes les familles ne sont bien entendu pas aussi disponibles et dévouées que celle qui a accueilli notre maman. **L'entretien préalable à la signature du contrat est donc primordial.**

L'URFU/URD te remercie beaucoup pour ce témoignage à même d'éclairer nos lecteurs.



Les conséquences des cadeaux du banquier Macron, aux « nantis »!

En 2018, Emmanuel Macron avait supprimé l'ISF, ou plus exactement l'avait transformé par un impôt sur le patrimoine immobilier (IFI) et par la mise en place d'une « flat tax », un prélèvement forfaitaire unique (PFU) sur les revenus du capital.

Hautement symbolique, **perçue comme étant un cadeau fiscal destiné aux plus riches**, cette réforme a été très critiquée.

Qu'a changé la réforme de 2018 ?

Lorsque le gouvernement s'est installé en 2017, il a décidé de réformer la fiscalité du capital qui s'applique aux ménages fortunés. Il a, à la fois décidé de supprimer l'impôt de solidarité sur la fortune et de le remplacer plus exactement par un impôt de solidarité, mais uniquement sur la fortune immobilière.

De plus depuis 2013, l'ensemble des revenus des capitaux mobiliers (les intérêts et les dividendes qui sont touchés par les ménages), étaient imposés à l'impôt sur le revenu (qui est un impôt progressif), ce gouvernement a décidé de remplacer cette règle par une imposition flat-tax, c'est-à-dire une imposition suivant un taux forfaitaire de 30%. C'est ce qu'on appelle le prélèvement forfaitaire unique.

Les plus riches, par définition, lorsqu'ils paient l'impôt sur le revenu, sont imposés au taux marginal maximal de l'impôt sur le revenu, qui est aujourd'hui 45%. Et donc, ce n'est pas la même chose sur un euro marginal que vous gagniez d'être taxé à 45% que 30%.

Suppression de l'ISF: le « ruissellement », promis par Emmanuel Macron n'a pas eu lieu.

Il est clair que, en terme d'exil fiscal, on observe une baisse des départs de contribuables fortunés à l'étranger, dès 2017, c'est-à-dire avant même que la réforme de la suppression de l'ISF soit supprimée.

Si certains départs de riches ont été enrayés et le retour d'autres sur le territoire français, se sont produits, on parle à chaque fois de quelques centaines de contribuables. Et il faut quand même rappeler aujourd'hui que l'impôt sur la fortune immobilière est payé par 130.000 foyers.

Les entrées et les sorties correspondent à un petit nombre de contribuables, mais qui sont très fortunés. Si on rapporte ça aux chiffres macroéconomiques du patrimoine possédé par les Français ou même par les contribuables les plus riches, ça reste des sommes qui sont, en proportion du total du patrimoine, très modérées.

Le gouvernement espérait que les riches maintenus par ce biais en France, réinvestiraient dans l'économie et relanceraient la machine.

Lorsqu'on observe du côté des entreprises, en particulier les entreprises qui sont plus partiellement détenues par des particuliers, on observe que ces entreprises n'ont pas plus ou moins investi qu'auparavant.

Des inégalités accrues

En 2018, on observe une très forte progression des dividendes distribués aux ménages. Et évidemment, ces dividendes sont extrêmement concentrés. Et non seulement ceux-ci sont d'habitude très concentrés, mais en 2018, par exemple cette concentration augmente...

En 2018, les dividendes versés étaient de 23 milliards et les deux tiers de cette somme vont à 0,1% des foyers fiscaux, c'est-à-dire à peu près 38.000 foyers fiscaux... Force est de constater qu'on a pu observer très peu de choses sur le tissu productif contrairement à une influence certaine sur la dynamique des patrimoines !!!

Bref le « ruissellement » sur l'activité entrepreneuriale et l'emploi, promis par Emmanuel Macron n'a pas eu lieu. Les recettes fiscales ont baissé et le chômage est resté à un haut niveau.

Pensions 2022 :

Calendrier prévisionnel de la mise en paiement les retraités de la FONCTION PUBLIQUE D'ETAT

La Fonction publique a publié le calendrier prévisionnel de la mise en paiement des payes et des pensions des agents publics de l'État pour 2022.

Pour rappel, la pension de décembre 2021 sera versée le jeudi 23 décembre 2021.

2022	Pensions
Janvier	Vendredi 28
Février	Vendredi 25
Mars	Mercredi 30
Avril	Vendredi 29
Mai	Samedi 28
Juin	Mercredi 29
Juillet	Vendredi 29
Août	Mardi 30
Septembre	Jeudi 29
Octobre	Vendredi 28
Novembre	Mardi 29
Décembre	Lundi 23

Ces dates sont communiquées à titre indicatif, elles peuvent varier selon l'établissement bancaire. En général, le salaire apparaît le lendemain du virement sur vos comptes bancaires

Les ventes privées, comment ça marche ?

Réservées à une clientèle restreinte, les ventes privées bénéficient d'une législation assouplie

Grâce aux « ventes privées » ou « ventes flash », c'est toute l'année que vous pouvez faire des affaires. Échappant à la catégorie des transactions réglementées par le Code du commerce, ces opérations promotionnelles jouissent d'une plus grande liberté de mise en œuvre... sous certaines conditions.

Des opérations ponctuelles

Si les commerçants n'ont plus besoin d'attendre les soldes annuelles pour déstocker leurs marchandises, encore faut-il qu'ils procèdent avec parcimonie et en petit comité. Par définition, les « ventes privées » doivent en effet être ponctuelles, proposées pour une durée courte et être limitées à une clientèle restreinte.

Le Net offre donc un cadre idéal à ces opérations « à huis clos » : seuls les internautes enregistrés dans le listing des sites organisateurs peuvent y participer, sous réserve de s'être inscrits au préalable à la vente concernée.

Mais les commerces réels peuvent eux aussi organiser de telles ventes, à condition de respecter ce caractère restrictif. En pratique, ces promotions prennent ainsi bien souvent la forme **d'un privilège réservé aux détenteurs de la carte de fidélité** des enseignes.

Où trouver ces ventes privées ?

Si les sites de ventes privées virtuelles sont légion, c'est bien souvent par le Web qu'il faut également passer pour dénicher les opérations physiques. On peut par exemple s'inscrire à « un service d'alerting » qui vous informera des opérations qui vous intéressent par région ou par marque.

Pour les allergiques à Internet, reste la solution du bouche-à-oreille, sachant que le parrainage permet souvent aux informateurs de décrocher des réductions préférentielles et d'autres avantages.

Puisse cette nouvelle année vous être douce, vous apporter la joie, épargner votre santé et vos amitiés, et ne vous enlever personne de ceux auxquels vous tenez...



BULLETIN D'ADHÉSION

A renvoyer accompagné du règlement à :

URFU/URD

François Xavier DEWASMES

Villa Domitia B- 4 rue Paul Bert – 05000 GAP

M., M^{me}, M^{lle} :
Prénom : né(e) le :
Adresse complète :
Téléphone domicile (fixe) : Portable :
Adresse électronique personnelle :
Syndicat en tant qu'actif :
Grade :
Ex-Fonctions exercées :
EX-Direction Régionale :
Ex-Résidence Administrative :
Retraité depuis le :

J'autorise l'URFU à me communiquer les informations syndicales sur mon adresse e-mail :

.....

Mon adhésion comporte une entière souscription aux dispositions statutaires régissant le Syndicat et je m'engage à payer annuellement ma cotisation.

A le

(Signature)

Cotisation annuelle unique : 40 €
(Chèques à établir au nom de URFU)

Ces 40€ ouvrent droit à une réduction d'impôt nette des deux tiers soit 27 € ; donc coût réel pour l'adhérent pour l'année de 13€.